



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE  
FRANCE

Société coopérative à capital et personnel variables.  
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.  
440 676 559 R.C.S. Lille.

# Rapport financier semestriel Au 30 juin 2009

[www.ca-norddefrance.fr](http://www.ca-norddefrance.fr)

# SOMMAIRE

<u>PARTIE I</u> : RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	PAGE 3
<u>PARTIE II</u> : COMPTES CONSOLIDES CONDENSES	PAGE 33
<u>PARTIE III</u> : DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	PAGE 68
<u>PARTIE IV</u> : RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2009	PAGE 69

## I / Environnement économique et activité <sup>1</sup>

Dans un contexte économique encore incertain malgré des signaux de reprise, l'activité de banque de détail en France, relayée par les fruits de la diversification engagée depuis plusieurs années, permet à la Caisse régionale de poursuivre son développement.

Avec un total de 19,5 milliards d'euros, les encours de collecte de la Caisse régionale auprès de la clientèle progressent de 0,9%. La banque bénéficie de la libéralisation du Livret A et limite ainsi l'impact de la baisse de l'encours des comptes à terme.

Le volume total des encours de crédits de la Caisse régionale (16,5 Mds d'euros) progresse de 5,1%, tiré notamment par la hausse des crédits de trésorerie (+14,3%) et d'équipement (+8,3%), qui illustrent la poursuite de l'engagement de la banque envers les projets des entreprises et des ménages.

Malgré le fort ralentissement de la demande des ménages, les encours de crédits à l'habitat progressent encore de 1,3%, marquant la volonté de la Caisse régionale d'écarter toute restriction dans sa politique de distribution du crédit et de tirer profit de sa diversification dans l'Immobilier.

La poursuite du plan de conquête de nouveaux clients (+ 24 000 au 1<sup>er</sup> semestre) et de leur équipement en assurances (+ 25 000 contrats) et services permet d'afficher une amélioration de 8,9% des commissions perçues.

La structure financière du Crédit Agricole Nord de France est favorisée par le contexte de taux du 1<sup>er</sup> semestre 2009. La relative stabilité des marchés boursiers depuis le début de l'année 2009, comparée au 1<sup>er</sup> semestre 2008 fortement baissier, impacte favorablement les opérations de portefeuille, tandis que la charge financière liée au refinancement sur les marchés interbancaires s'allège grâce aux taux de marché relativement bas.

## II / Evènements récents et présentation des Etats Financiers

### **II - 1 / Evènements récents**

La Caisse régionale a pris une participation minoritaire dans Ex'im, franchise d'expertise en diagnostic immobilier regroupant un réseau national d'experts indépendants. La Caisse régionale entend par cette acquisition renforcer son offre de service « clefs en mains » sur le marché de l'acquisition et de l'investissement immobilier.

### **II - 2 / Changements de principes et méthodes comptables**

#### ***Application du référentiel IAS/IFRS***

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

#### ***Changements de méthode comptable***

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

---

<sup>1</sup> Les données de ce paragraphe concernent la Caisse régionale seule. Elles n'intègrent pas les entités consolidées en particulier le Crédit Agricole de Belgique.

## II - 3 / Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2009 n'a subi aucune évolution par rapport à l'exercice 2008.

### **Changement de dénomination sociale :**

La SAS Palm Promotion a fusionné avec ses 2 filiales Bâti Conseil et SEDAF. La nouvelle structure, dont le Groupe Crédit Agricole Nord de France possède 30 %, a pris l'appellation SAS Nacarat.

## III / Résultats sociaux et consolidés

### III - 1 / Résultats sociaux (Caisse Régionale seule)

En millions d'euros	Résultat social	
	Fin juin 2009	Evolution sur un an
Produit Net Bancaire	350,4	+ 16,7 %
Résultat Brut d'Exploitation	205,7	+ 35,2 %
<b>Résultat Net</b>	<b>108,0</b>	<b>- 12,2 %</b>
Coefficient d'Exploitation	41,3 %	-8,0 points

Dans un contexte de taux favorable, le Produit Net Bancaire d'activité s'accroît fortement (+30%). Dans le même temps, le compartiment gestion des fonds propres, en retrait contenu à -16,6% malgré la forte diminution du dividende servi par Crédit Agricole S.A., résiste à l'atonie des marchés financiers.

Les charges de fonctionnement diminuent de 2,3 %, alors que se poursuit la mise en œuvre du programme de modernisation du réseau d'agences (207 agences transformées au 30 juin 2009 et 60 planifiées).

Le contexte économique impacte défavorablement l'évolution du coût du risque au sein de la Caisse régionale France, qui affiche un taux de créances douteuses et litigieuses de 2,09 % sur le total des encours de crédits contre 1,77 % au 1<sup>er</sup> semestre 2008. Ce chiffre reste inférieur aux moyennes du secteur.

La fiscalité s'accroît de 18,4 millions d'euros, le premier semestre 2008 ayant enregistré des remboursements de fiscalité anticipée. Impacté défavorablement par cet effet de base et par le coût du risque, le résultat net social du premier semestre ressort à 108 millions d'euros, en recul de 12,2% par rapport au premier semestre 2008.

### III - 2 / Résultats consolidés

<i>en M€</i>	30/06/2008	30/06/2009	Evolution en %
P.N.B.	452,6	375,2	-17,1%
Charges de fonctionnement	193,5	185,9	-3,9%
<b>R.B.E.</b>	<b>259,1</b>	<b>189,3</b>	<b>-26,9%</b>
Coût du risque	2,4	53,9	NS
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>256,7</b>	<b>135,4</b>	<b>-47,2%</b>
Mise en équivalence	1,1	-0,8	-173,0%
Résultat net sur actif immobilisé	1,4	0,2	NS
Ecart d'acquisition	0,0	0,0	NS
Résultat net exceptionnel	0,0	0,0	NS
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>259,2</b>	<b>134,8</b>	<b>-48,0%</b>
Impôt sur les bénéfices	77,1	37,5	-51,3%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>182,2</b>	<b>97,3</b>	<b>-46,6%</b>
Intérêts minoritaires	2,8	2,8	-0,4%
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>179,4</b>	<b>94,5</b>	<b>-47,3%</b>

La cession de positions de *swaps* structurés avait fortement impacté le produit net bancaire du premier semestre 2008 qui progressait de 46% en année mobile. Cet effet de base explique en majeure partie la baisse du PNB consolidé de 17,1% à fin juin 2009.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées et baissent de 3,9 %, en intégrant les coûts du plan de modernisation des agences.

Au final, le résultat net consolidé part du groupe enregistre une diminution de 47,3 %, provenant d'une part de l'impact de la variation de valeur des instruments financiers à terme (cf. supra) et d'autre part de la hausse du risque de contrepartie au sein de l'activité banque de détail : le résultat retrouve ainsi un niveau proche de celui du premier semestre 2007 (99,6 millions d'euros).

<i>en M€</i>	Réal Juin 2008	Réal Juin 2009	Evolution 06-2009/06-2008	
			en M€	en %
Pôle Bancassurance France	172,4	94,0	-78,4	-45,5%
Pôle Bancassurance Belgique	5,8	2,5	-3,3	-56,3%
Pôle Capital Investissement	-0,2	-1,1	-0,9	ns
Pôle Immobilier	1,4	-0,9	-2,3	ns
<b>Résultat consolidé Nord de France</b>	<b>179,4</b>	<b>94,5</b>	<b>-84,9</b>	<b>-47,3%</b>

Le pôle **Bancassurance France** est défavorablement impacté par la montée du risque client et la variation de valeur des instruments financiers.

Le résultat du pôle **Bancassurance Belgique** est pénalisé par la hausse de son risque clientèle. Depuis septembre 2007, le Crédit Agricole Belge propose, d'une part sa propre Assurance Emprunteur avec la société nouvellement créée Crédit Agricole Assurances ; et d'autre part commercialise sous son label des produits d'Assurance-vie dans le cadre d'un accord de distribution conclu avec AXA Belgium. Le Crédit Agricole Belge est ainsi devenu bancassureur.

Le **Pôle Capital-Investissement** ressort en légère baisse (-0,9M€ par rapport à juin 2008).

Le **Pôle Immobilier** se contracte fortement en raison d'un contexte économique défavorable, traduit par une forte baisse du nombre de transactions.

## IV / Structure financière

### IV - 1 / Les Fonds propres consolidés

<i>en M€</i>		31/12/2008	30/06/2009	Evolution 2009/2008
<b>Capitaux Propres Part du Groupe</b>		<b>2 236,4</b>	<b>2 532,7</b>	<b>296,2</b>
Capital Souscrit	(1)	149,6	155,7	6,1
Primes liées au capital	(2)	417,3	421,8	4,5
Réserves	(3)	1 718,4	1 857,0	138,5
Résultat	(4)	178,3	94,5	-83,8
Ecart de réévaluation	(5)	-227,2	3,6	230,9

(1) et (2) : cette évolution résulte de l'option de réinvestissement du dividende du CCI en nouveaux titres

(3) : part du résultat 2008 mis en réserve

(4) : résultat de l'exercice en cours

(5) : l'écart de réévaluation résulte principalement de la hausse de valorisation des titres de la SAS La Boétie qui regroupe la participation des Caisses régionales dans Crédit Agricole SA.

### IV - 2 / Le Certificat Coopératif d'investissement de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale a autorisé la distribution, au titre de l'exercice 2008, d'un dividende de 1,25 euros par titre avec la possibilité d'opter pour le paiement en certificats à émettre. Témoignant de leur confiance en la solidité de la Caisse régionale, près de 35 % des porteurs ont opté pour le réinvestissement du dividende.

La Caisse régionale a activé, à compter du 22 juillet 2008, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008. Au 30 juin 2009, 225 110 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 2,631 millions d'euros.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin, la valeur du titre a progressé de 37%.

### IV - 3 / Les parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 :

- La CRCAM Nord de France a renforcé sa participation dans le capital de la société Participex pour un montant de 9 480 euros, portant sa détention à 88,09 %.
- Les intérêts 2008 de l'avance en compte courant accordée à la SCI QUARTZ EUROPE ont été capitalisés. Le solde de l'avance au 30 juin 2009 est de 21,07 millions d'euros.
- Les intérêts 2008 de l'avance en compte courant accordée à la SCI CRYSTAL EUROPE ont été capitalisés. Le solde de l'avance au 30 juin 2009 est de 26,98 millions d'euros.
- La CRCAM Nord de France a accordé une nouvelle avance en compte courant à la SAS BELGIUM CA pour un montant de 3,40 millions d'euros. Le solde du compte courant au 30 juin 2009 est de 4,23 millions d'euros.

- La société PARTICIPEX a versé un dividende de 1,32 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.
- La SAS BELGIUM CA a versé un acompte sur dividende de 7,16 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.
- La SAS BELGIUM CA a participé à l'augmentation de capital de la SA CREDIT AGRICOLE DE Belgique à hauteur de 7,6 millions d'euros.

## V / Résultats par secteur d'activité

### **V - 1 / Définition des secteurs d'activité**

Aucune modification dans la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

### **V - 2 / Analyse des résultats par secteur d'activité**

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché (cf. note 4 de l'annexe).



## VI / Gestion des risques encourus par le Groupe

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spread* de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation annuelle à l'organe délibérant.**

La surveillance **des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et des contrôles permanents**, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, de liquidité et de couverture.

## **VI - 1 / Risque de crédit**

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

**Concernant les crédits**, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

### VI - 1 - 1 / Définition et organisation en place

**L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :**

- La banque de détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque corporate : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

**La politique crédit** présentée au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

#### ***Marché des Particuliers***

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients. Sont exclus les clients présentant des incidents caractérisés de paiement sur leurs comptes.

#### ***Marché des Professionnels et de l'Agriculture***

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques.

Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale souhaite poursuivre l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critère personnel, critère financier, critère économique, critère patrimonial, et critère juridique. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note Bâle II.

#### ***Marché des Entreprises***

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière.

Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives, la notation interne et externe de la contrepartie.
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation.

#### ***Comités des Risques***

Deux **Comités Techniques mensuels des Risques** fonctionnent au sein de la Caisse Régionale Nord de France :

- l'un traite des marchés de proximité en associant les Directions de l'Immobilier et des Particuliers et de l'Agriculture et des Professionnels avec les chefs de service concernés et la Direction Risques et Contrôles Permanents,

- l'autre est spécialisé sur le marché des Entreprises et réunit la Direction Générale adjointe concernée, la Direction des Entreprises et International avec les Responsables des Centres d'Affaires, la Direction Risques et Contrôles Permanents et le service Juridique en charge des « Affaires Spéciales ».

Ces instances sont des lieux d'échanges et d'informations sur le risque des marchés de proximité et du marché des Entreprises. Elles permettent un examen des dossiers risqués encore suivis par le réseau, ainsi qu'un retour vers les services instructeurs des dysfonctionnements à l'origine de la défaillance ou des difficultés de recouvrement.

Au-delà, le **Comité des Risques**, instance officielle, se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directeurs : de l'Immobilier et des Particuliers, de l'Agriculture et des Professionnels, des Entreprises et de l'International, des Risques et Contrôles Permanents ainsi que des responsables des services Suivi des Risques, Contentieux et Juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions. En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de Crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, fixation des marges...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse Régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,
- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

#### VI - 1 - 2 / Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

##### ✓ **Sur la Banque de Détail :**

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise l'outil national de notation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), en place au sein de la Caisse régionale dans le cadre du projet Bâle II et piloté par Crédit Agricole SA.

La note Bâle II et son historique sont présents sur le poste de travail de l'ensemble des collaborateurs.

Le dispositif de validation des notes est défini par CASA dans le cadre d'un processus de fonctionnement récurrent (backtesting).

Sur les marchés de l'Agriculture et des Professionnels, l'usage de la note Bâle II dans les délégations d'octroi est opérationnel depuis 2006. Sur l'ensemble de la Banque de Détail, les indicateurs Bâle II sont utilisés, depuis mars 2008, dans le processus de traitement des paiements quotidiens.

##### ✓ **Sur la Banque Corporate :**

Sur le périmètre de la clientèle des Entreprises et des Collectivités, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- le logiciel ANADEFI utilisé pour les Entreprises, les collectivités publiques et la Promotion Immobilière permet d'associer la probabilité de défaut attachée au grade obtenu. Quinze grades de notation (de A+ à E-) dont deux positions de défaut (F et Z) ont été déterminés,
- le logiciel OCE (Outil de Cotation Entreprises) permet d'associer la probabilité de défaut issue d'ANADEFI aux données clients, afin de calculer la perte attendue en cas de défaut. Il contribue ainsi à la détermination du niveau de Fonds Propres Réglementaires nécessaires à la couverture des risques de crédit. Ce dernier est fixé dans le logiciel ARCADE qui est alimenté par les données issues de OCE,
- le logiciel FRANE (Fonctions Réglementaires d'Accompagnement à la Notation des Entreprises) participe au dispositif commun à toutes les entités du Groupe Crédit Agricole afin d'assurer l'unicité de la notation d'un même tiers dans toutes les entités du groupe et le contrôle régulier de la pertinence des modèles de notation.

Le Comité Technique mensuel des Risques Entreprises constitue le lieu de reporting du dispositif de pilotage de l'ensemble des sujets et pratiques Bâle II « Corporate » : suivi opérationnel de la notation, contrôles, alertes et validations du défaut, revue de portefeuille sur critères Bâle II (revue annuelle des risques sensibles, revue trimestrielle des notes dégradées), arbitrage des propositions d'évolution et d'usage.

### VI - 1 - 3 / Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà de la déclaration des Grands Risques et du **ratio de solvabilité européen**, qui s'élève à 12,56% au 30/06/2009, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites de risques, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- Une **limite globale** qui fixe le cadre dans lequel l'encours global de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio « Toutes ressources CAM / Toutes créances » supérieur ou égal à 65%.
- Une **limite de risque maximum** par contrepartie sur les marchés de proximité.
- Des **limites de risque maximum** sur les contreparties corporate déterminées en fonction du segment de clientèle (entreprises et coopératives, collectivités locales et promotion immobilière) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, retards de plus de 30 jours, cotations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

Enfin, des analyses spécifiques sont réalisées périodiquement sur certains segments d'engagements (crédits syndiqués, LBO, promotion immobilière, filières à risque).

### ***Processus de gestion des risques***

#### Sur la Banque De Détail :

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

Le service Suivi des Risques, rattaché à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques : dossiers à plus de 30 jours d'irrégularité (débits, retards prêts), découverts autorisés sans mouvement créditeur depuis 3 mois, différés cartes non couverts par le solde du compte. Enfin, il réalise, dans chacun des 27 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

#### Sur la Banque Corporate :

Plusieurs états sont mis à disposition des chargés d'affaires pour leur permettre de traiter mensuellement les situations les plus sensibles (nouveaux CDL, débits et retards prêts de plus de 30 jours, dégradations de cotation Banque De France...).

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 60 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires spéciales (encours significatifs en procédure amiable, déclassés en créances douteuses).

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur l'ensemble des dossiers Entreprises ayant une cotation ANADEFI et Banque de France dégradée, et ce, indépendamment de l'évolution de la cotation.

#### ***Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit***

##### Intervention de FONCARIS

FONCARIS est une société de caution mutuelle, filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (hors promotion immobilière, fonds propres et opérations de trésorerie). Selon l'option choisie par la Caisse régionale Nord de France, les engagements dépassant 5% de ses Fonds propres sont éligibles à cette garantie.

##### Intervention d'autres organismes

Pour les Particuliers, le risque peut être partagé avec la CAMCA ou avec le Crédit Logement.

Pour les Entreprises, la Caisse régionale recherche le partage de ses risques auprès des autres Caisses régionales, des filiales du groupe notamment CA LEASING, EUROFACTOR mais également auprès d'organismes tels que OSEO / SOFARIS, le FEI (Fonds européen d'investissement), le FRG (fonds régional de garantie).

#### VI - 1 - 4 / Evolution de l'exposition au risque de crédit

##### ***Evaluation des dépréciations et couverture du risque***

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ce dernier a notamment pour conséquence la création de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (ou six pour les créances sur les collectivités locales compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidations de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2009, le niveau des risques de la Caisse régionale seule est en augmentation. L'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 349 M€ au 30 juin 2009 contre 281 M€ au 30 juin 2008, en hausse principalement sur l'habitat (effet court terme relais), sur les marchés des Professionnels (Cafés Hôtels Restaurants), des Agriculteurs (effet saisonnalité) et des Entreprises (un dossier déclassé en CDL volontaire). En conséquence, **le taux de CDL** s'affiche en augmentation à 2,09% contre 1,77% au 30 juin 2008.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 63,24% contre 69,06% au 30 juin 2008.

La Caisse Régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une **provision générale crédits** dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole SA. Au 30 juin 2009, cette provision s'élève à 35,8 M€.

Par ailleurs, certaines **filiales** « à risque » des marchés des Professionnels et de l'Agriculture font l'objet d'une provision spécifique pour un montant global de 7,7 M€ à fin juin 2009.

Enfin, sur le marché des Particuliers :

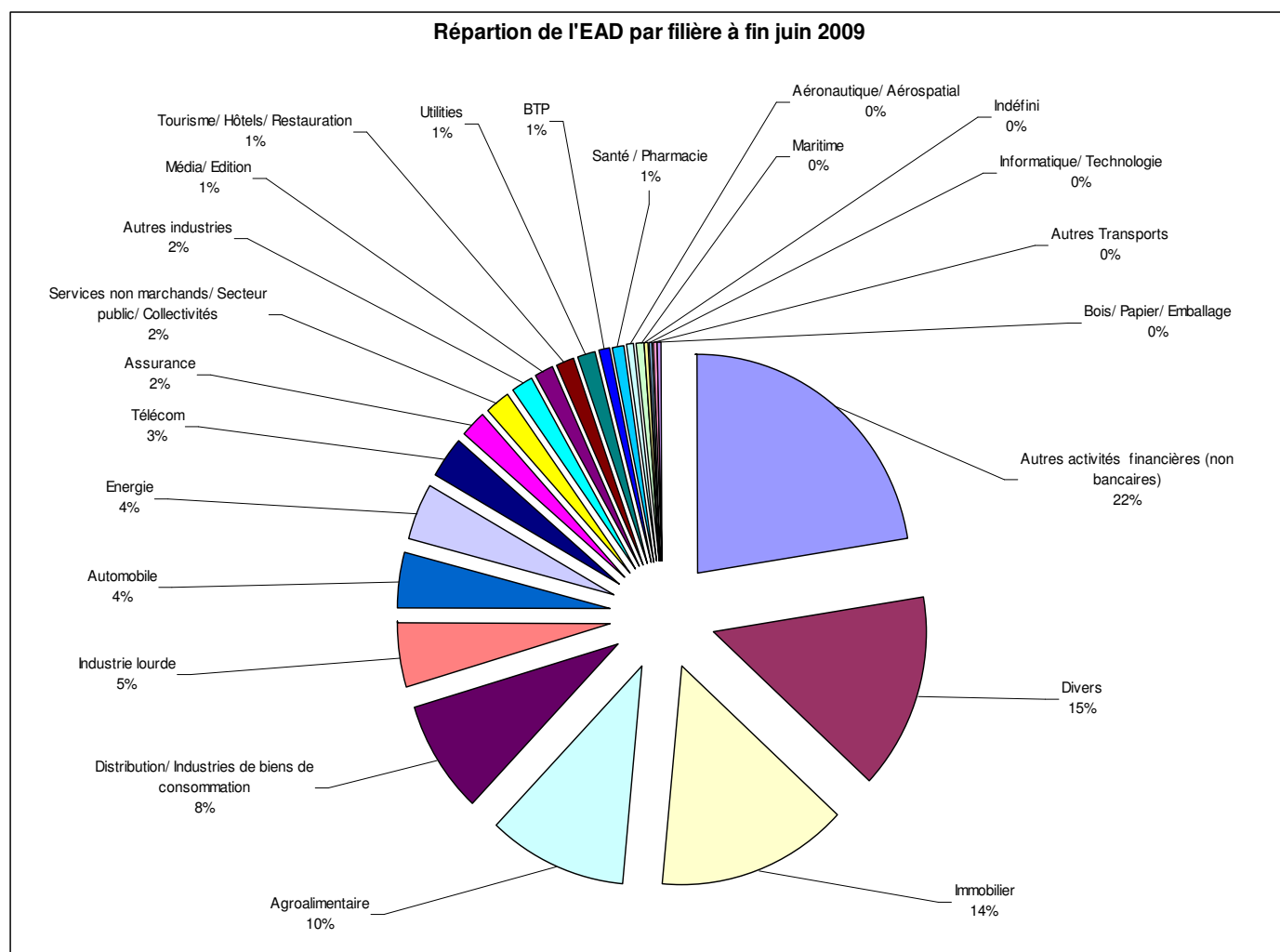
➔ s'ajoute une **provision sur les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement** pour tenir compte de leur fragilité et du risque significatif de défaut. Au 30 juin 2009, cette provision s'élève à 1,6 M€.

➔ la fragilisation du contexte de l'immobilier (baisse des prix, allongement des délais de vente) a été intégrée dans les comptes au 30 juin 2009 par l'actualisation d'une **provision sur l'habitat** de 13,4 M€.

**Exposition maximale (données de la Caisse régionale et de ses filiales consolidées)**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	157,5	165,0
Instruments dérivés de couverture	20,2	50,2
Actifs disponibles à la vente	1 988,1	1 661,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	306,3	232,2
Prêts et créances sur la clientèle	18 582,9	18 452,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	193,1	151,0
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)</b>	<b>21 248,3</b>	<b>20 711,9</b>
Engagements de financements donnés	3 767,1	3 708,3
Engagement de garantie financière donnés	632,0	657,5
Provisions - Engagements par signature	(0,9)	(0,9)
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)</b>	<b>4 398,2</b>	<b>4 364,8</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>25 646,4</b>	<b>25 076,7</b>

**Diversification par filière d'activité économique (données de la caisse régionale seule)**



**Exposition des prêts et créances sur la clientèle par agent économique (données de la Caisse régionale et de ses filiales consolidées)**

En millions d'euros	30.06.2009					TOTAL
	Encours bruts	Encours douteux	Dépréciations / Encours douteux	Encours douteux compromis	Dépréciations / Encours douteux compromis	
Administrations Centrales	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Institutions non établissements de crédit	1 719,8	1,2	-0,2	0,0	0,0	1 720,8
Etablissement de crédit	304,5	0,0	0,0	0,0	0,0	304,5
Grandes Entreprises	4 956,2	62,6	-18,9	43,3	-27,3	5 015,8
Clientèle de détail	11 698,9	162,4	-74,2	124,3	-72,0	11 839,4
<b>Total *</b>	<b>18 679,6</b>	<b>226,2</b>	<b>-93,3</b>	<b>167,6</b>	<b>-99,3</b>	<b>18 880,8</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						<b>106,6</b>
<b>Dépréciations sur base collective</b>						<b>-59,9</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>18 927,4</b>

\* dont actifs restructurés non dépréciés pour 18,8 millions d'euros

En millions d'euros	31.12.2008					TOTAL
	Encours bruts	Encours douteux	Dépréciations / Encours douteux	Encours douteux compromis	Dépréciations / Encours douteux compromis	
Administrations Centrales	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3
Institutions non établissements de crédit	1 620,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1 621,2
Etablissement de crédit	230,0	0,0	0,0	0,0	0,0	230,0
Grandes Entreprises	5 030,2	38,9	-15,3	38,8	-29,9	5 062,7
Clientèle de détail	11 629,3	121,1	-54,8	114,5	-63,5	11 746,7
<b>Total *</b>	<b>18 509,8</b>	<b>161,2</b>	<b>-70,1</b>	<b>153,3</b>	<b>-93,3</b>	<b>18 660,8</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						114,3
<b>Dépréciations sur base collective</b>						-52,9
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						18 722,2

\* dont actifs restructurés non dépréciés pour 19,7 millions d'euros

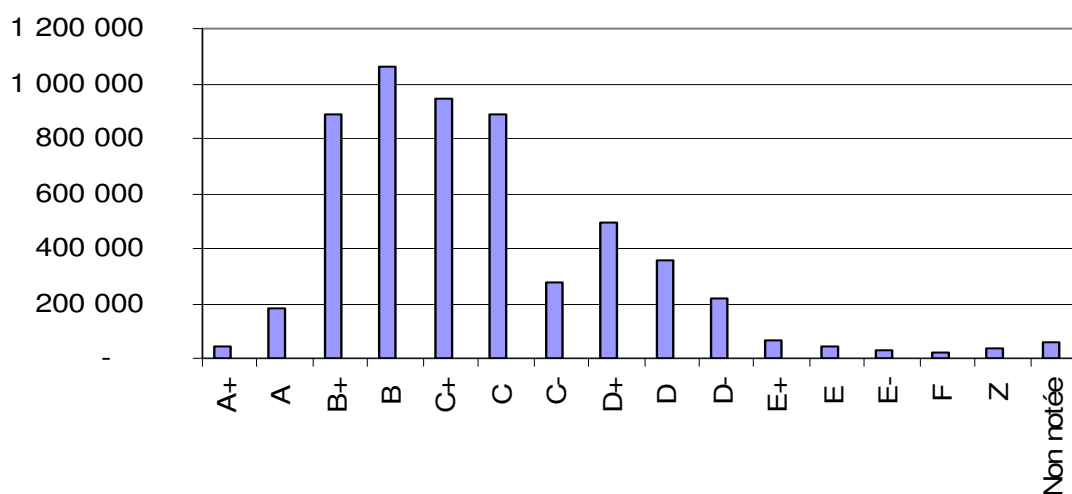
### Qualité des encours Corporate (portefeuille Entreprises de la Caisse régionale seule)

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). **Au 30 juin 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 98,9% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.**

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients entreprises, hors banque de détail, soit **5,6 Milliards d'euros**. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

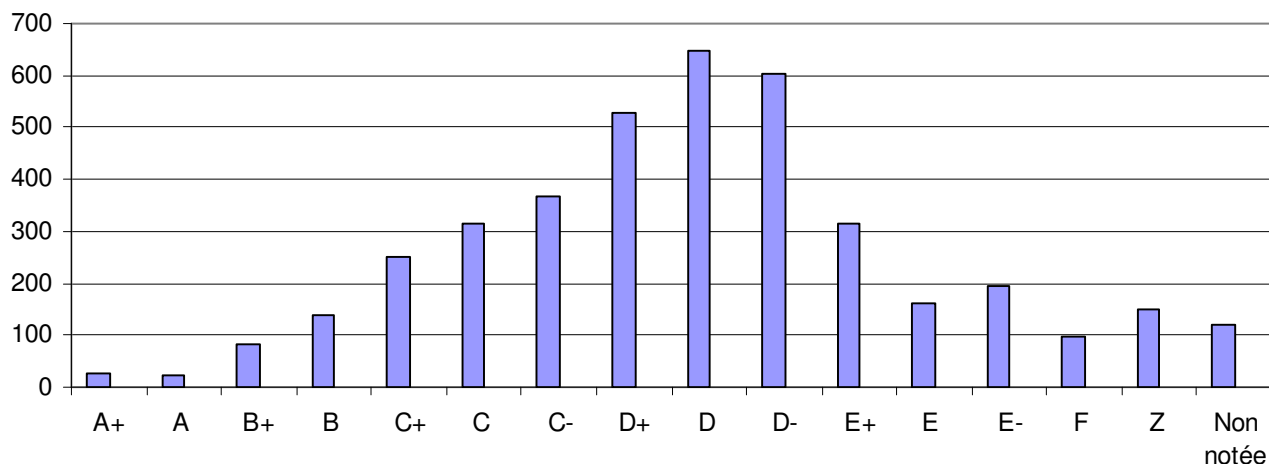
Le second graphique présente la répartition de l'ensemble du portefeuille entreprises par note, avec ou sans engagement.

Répartition de l'engagement en montant (K€) par grade de notation au 30 juin 2009  
source OCE





**Répartition des contreparties par grade de notation au 30 juin 2009**  
source OCE



VI - 1 - 5 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit pour le second semestre 2009

Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises de la Caisse régionale, la démarche d'anticipation des besoins des clients -et de leur traitement dans le cadre du dispositif gouvernemental- reste opérationnelle.

Sur le marché des Particuliers :

- la légère reprise des ventes immobilières a permis de résoudre les difficultés de la plupart des clients portant un crédit relais. Par ailleurs, des solutions de renouvellement des relais et de mise en amortissement sont étudiées pour les clients n'ayant pas vendu leur bien ;
- pour faire face à la remontée des risques liée au chômage (plans sociaux significatifs dans la Région), une organisation *ad hoc* sera mise en place au 2<sup>d</sup> semestre 2009.

Sur le marché de l'Agriculture, la Caisse régionale reste attentive à l'évolution de la situation des producteurs de lait afin d'envisager, si besoin, la mise en place de mesures d'accompagnement.

## **VI - 2 / Risques financiers**

Le **contrôle des risques financiers du groupe Crédit Agricole S.A.** est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

**Au sein du Crédit Agricole Nord de France**, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

### ***Middle Office***

La Caisse régionale dispose d'une fonction de Middle Office chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, des propositions de résolution des éventuels dépassements identifiés et notifiés au Comité Financier. La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Responsable du pôle Comptable.

### ***Comité Financier***

Le Comité Financier est un comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marchés, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne.

Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marchés et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité financier valide les opérations individuelles au regard d'une liste d'instruments autorisés fixée par le Comité d'approbation des nouveaux produits.

Le Comité Financier regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques : la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le Directeur du Marché des Particuliers, le Directeur du Marché des Professionnels et Agriculteurs, le Directeur des Entreprises, le responsable de la Comptabilité, la responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier ainsi que la responsable du Middle Office qui en assure le secrétariat.

### ***Contrôle permanent***

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort de la Direction des Risques et Contrôles permanents.

### ***Contrôle périodique***

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et contrôle périodique rattaché à la Direction Générale.

### ***Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites de marché sont soumises pour décision au Conseil d'Administration et les principales informations relatives aux risques de marchés et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

## VI - 2 - 1 / Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La **gestion des risques de marchés a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marchés afin d'optimiser le rendement des Excédents de Fonds Propres Disponibles de la Caisse régionale, tout en conservant un profil de risque cohérent** avec la position du Groupe Crédit Agricole SA, en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant en matière de produits et services financiers à destination de sa clientèle.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le *Trading book* et le *Banking book*. La variation de juste valeur du *Trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *Banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marchés sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle déontologique nécessaires pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marchés respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, **des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale**. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une **estimation de la perte financière potentielle maximale** relative à ce risque est réalisée chaque mois selon un scénario catastrophe et hebdomadairement selon un calcul de *Value at Risk*, afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

### **VI -2-1-1 / Exposition aux risques de marché**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte avec notamment la *Value at Risk* et les scénarios de stress.

#### **La Value at Risk**

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la **Value at Risk (VaR)**. La Caisse régionale est dotée du modèle de calcul de VaR développé pour le Groupe Crédit Agricole SA par sa filiale Crédit Agricole Asset Management.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR de façon hebdomadaire et le modèle VaR qu'elle utilise, à l'instar du Groupe, se fonde sur des distributions historiques.

Le modèle définit les scénarios futurs possibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché sur un historique de 10 ans (matrice de moyen terme) et de 3 ans (matrice de court terme). **La Caisse régionale calcule la perte maximale sur son portefeuille de titres à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%.**

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres en portefeuille au titre des excédents de Fonds Propres Disponibles s'élevait à 16,7M€ au 30 juin 2009.

La ventilation de la VaR du portefeuille de titres détenu par poche d'actifs est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Taux	6,44	2,5
Actions	6,24	7,8
Gestion alternative	3,97	3,29
<b>Total</b>	<b>16,65</b>	<b>13,59</b>

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature,
- par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

### **Les stress scenarii**

Consciente des limites de ce modèle, la **Caisse régionale utilise également des scenarii de stress** appliqués au portefeuille de titres. Ces scenarii de stress sont définis par la Direction des Risques de Crédit Agricole SA selon les règles et pratiques du Groupe Crédit Agricole SA.

Ces calculs de scenarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le scénario catastrophe Groupe Crédit Agricole SA est le suivant :

	<b>Taux courts</b>	<b>Monétaire Dynamique</b>	<b>Taux longs</b>	<b>CAC 40</b>	<b>Gestion Alternative</b>
Variation	2%	-2,5%	2%	-20%	-10%

Le scénario catastrophe est calculé quotidiennement.

Une limite globale de perte (le montant des plus values latentes doit couvrir l'impact du scénario catastrophe Groupe) est calculée ; un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

### **Risque Action**

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale .

La Caisse régionale couvre son portefeuille d'OPCVM actions. Au 30 juin 2009, cette couverture par des contrats d'options sur indices a généré un résultat brut de -14,1M€, dont -13,8M€ portent sur des contrats échus et le solde sur des contrats en cours.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de transaction**

La Caisse régionale est exposée au risque action sur des titres et instruments dérivés dont la performance est indexée sur des indices actions, valorisés à la juste valeur en résultat.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances ,dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 126M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 45M€.

Portefeuille de placement exposé au risque action au 30/06/2009 :

<b>En M€</b>	<b>Encours en M€</b>	<b>Plus et Moins Values latentes</b>	<b>Plus et moins values externalisées</b>
BMTN	75	-7.5	
OPCVM	95.6	-34.2	
Swaps	60	-12.4	3.7
Contrats de couverture	132	-0.3	-13.8
<b>TOTAL</b>	<b>362.6</b>	<b>-54.4</b>	<b>-10.1</b>

- **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a activé, **à compter du 22 juillet 2008**, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale. est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 30 juin 2009, 1 658 614 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 30 juin 2009, **225 110 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 2,631 millions d'euros.**

### **Juste valeur et contrôles de vérification des cours**

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1<sup>er</sup> niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

### **Déclaration d'exigence de fonds propres**

Selon le règlement CRBF 97-02, la Caisse Régionale est assujettie à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

L'exigence de Fonds Propres au titre des Risques de Marché calculée par la méthode standard s'élève à 565 milliers d'euros au 30 juin 2009. Elle porte en totalité sur le portefeuille de négociation (*swaps* spéculatifs).

### **VI -2-1-2 / Risques particuliers induits par la crise financière**

La Caisse Régionale a souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 M€ de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CALYON et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Le portefeuille est réparti sur 6 coupures de 10 M€.

Les valorisations sont suivies au minimum mensuellement et un suivi des noms impliqués est réalisé en complément du suivi de l'émetteur.

Ces titres ont été classés dès l'origine en titres d'investissement car l'intention est de les détenir jusqu'à leur remboursement. **Ils ne comportent pas d'exposition aux *subprime* et ont désormais un impact dans les résultats consolidés de la Caisse régionale.**

CDO	Bespoke	Prelude 1	Prelude 2	Prime Square	Lennox	Nomura
Nb de noms	91	122	122	236	225	100
Nominal	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€
Maturité	30/12/2012	30/06/2010	30/06/2010	28/12/2009	20/11/2011	24/12/2012
Notation initiale	A-	A	AA-	A	A	A3
Notation actuelle	BB	B	BB/Watch Neg	CCC-	D	CCC-

### Caractéristiques des expositions sur CDO

Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	60 M€
Nature de la tranche (super senior, mezzanine, junior...)	mezzanine
Portefeuille comptable (trading, AFS,...)	HTM
Nature des sous-jacents (high grade, mezzanine,...)	credit corporate
Point d'attachement	
Nombre de défauts minimum impactant le CDO	9
Nombre de défauts entraînant la résiliation du CDO	12
% d'actifs subprime sous-jacents	
dont originé en 2005 et avant	0
de 2007 à 2009	0
% d'actifs Alt-A sous-jacents	0
% d'actifs Mid-prime sous-jacents	0
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat au 30/06/2009 (depuis origine)	-21,2 M€
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres au 30/06/09 (depuis origine)	0
% total de décotes des CDO au 30/06/2009 (cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L / exposition brute)	35,3%
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations) au 30/06/2009	38,8 M€
Autres caractéristiques pertinentes (échéance des parts, notation ...)	

Au-delà, la Caisse régionale détient un BMTN de 20 millions d'euros dont l'agent calculeur était Lehman Brothers, titre garanti en capital à l'échéance par RBS et en cours de résiliation.

### VI -2-1-3 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour le second semestre 2009

La Direction Générale du Crédit Agricole Nord de France a redéfini sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2008, et mis en œuvre les axes de gestion décidés afin de réduire son exposition aux risques de marché tout en gardant son allocation fondamentale.

Cette politique de réduction des risques sera poursuivie opportunément selon la nature des titres et des positions en portefeuille.

Elle dispose aujourd'hui d'un montant d'excédents disponibles susceptibles d'être placés, qui sera progressivement réalloué par son Comité Financier dans une optique d'amélioration du rendement.

## VI- 2 - 2 / Gestion du bilan

### **VI - 2-2-1 / La gestion du risque de taux d'intérêt global**

Le **Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")."

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Par la structure de son bilan, la Caisse Régionale Nord de France est essentiellement exposée favorablement à la baisse des taux.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque trimestre et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger contre une exposition défavorable à la hausse des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 2 947 M€ de swaps et de 2 520M€ de CAP au 30 juin 2009.**

Le **suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps**. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux diffusé par Crédit Agricole S.A. Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe CA S.A. Suite au changement d'outil de suivi du risque de taux au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale adapte progressivement ses positions.

Des limites en stress scenarii sont également définies : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels et l'impact en VAN sur la première année d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% du RBE budgété et 4% du PNB budgété.

Les limites de risque de taux d'intérêt sont respectées à partir de la deuxième année. L'exposition au risque de taux d'intérêt sur la première année est en dépassement de la limite fixée.

La réduction de cette exposition, et en conséquence la diminution du dépassement constaté, interviendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 :

- du fait de la réalisation, au cours du premier trimestre 2009, d'un programme de 2 100 M€ de swaps emprunteurs à taux fixe à départ 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- et par la résiliation de 605 M€ de swaps receveurs taux fixe à échéances 2014, 2015 et 2021.

Ces deux opérations permettront à la Caisse régionale de respecter les limites du groupe Crédit Agricole et se situer en neutralité d'impact de risque de taux à échéance 2015 avec une exposition favorable à la baisse des taux.



Impasse statique à taux fixe par maturité au 31/03/2009 (en M€) :

GAP TF	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans	7-8 ans	8-9 ans	9-10 ans
Gap TF convention CAsa	4 420	1 231	1 257	933	661	754	446	351	528	381
Limite min	-1 400	-1 000	-1 000	-900	-900	-900	-800	-700	-500	-500
Limite max	1 400	1 000	1 000	900	900	900	800	700	500	500

Sensibilité du PNB pour une hausse des taux de 100 bp au 31/03/2009 :

GAP TF	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans	7-8 ans	8-9 ans	9-10 ans
Gap TF Convention CAsa	-8,29%	-2,31%	-2,36%	-1,75%	-1,24%	-1,41%	-0,84%	-0,66%	-0,99%	-0,71%
Limite Min	-2,00%	-2,00%	-2,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%
Limite Max	2,00%	2,00%	2,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

#### **VI-2-2-2 / La gestion du risque structurel de change**

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'a pas de positions de change de cette nature.

#### **VI-2-2-3 / Risque de liquidité et de financement**

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le **risque de liquidité est suivi mensuellement**, conformément à la réglementation, par le service Trésorerie de la Direction Financière.

La **gestion du risque de liquidité** s'inscrit dans le respect des normes du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale utilise la méthodologie de gestion du risque de liquidité définie par Crédit Agricole SA au cours de l'année 2008 pour une application complète au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette méthode distingue le pilotage de la liquidité court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le principe général est d'assurer la liquidité de la Caisse régionale et du Groupe en toutes circonstances et notamment en cas de crise générale de liquidité.

Le **risque de liquidité à moins d'un an** est encadré par une limite de refinancement court terme. L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif. Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte stressé, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale. Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale. Le plafond de refinancement court-terme de la Caisse régionale est fixé à 1 530 M€ (calcul au 31 décembre 2008) pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Le **pilotage du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure des gaps statiques de liquidité.

L'encadrement du risque de liquidité à moyen long terme repose sur le respect d'un profil cible de refinancement minimum sur 4 ans, assorti d'une règle d'amortissement maximal de l'endettement de 25% du stock sur les 4 années.

De plus, **des limites complémentaires sont en place pour suivre le risque de liquidité et de refinancement**. Au 30 juin 2009, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de CA S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	2 500
BMTN	2 500

- **Coefficient de liquidité supérieur à 100% (conformément au Groupe)** : au 30 juin 2009, il ressort à 235%.

#### **VI -2-2-4 / Politique de couverture**

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur (Fair Value Hedge),
- de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge),
- de couverture d'un investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse Régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS/IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

## **Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise**

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 30 juin 2009, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

### VI - 2 - 3 / Ratios réglementaires

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 2 144 M€ au 30 juin 2009.

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

#### **❑ Le Ratio de Solvabilité Européen**

Selon l'article 1 du règlement CRB n° 91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio de Solvabilité Européen ou Ratio Bâle II de la Caisse Régionale s'élève à 12,56% au 30 juin 2009.

#### **❑ Le Coefficient de Liquidité**

Selon les termes du règlement n°88-01 du Comité Réglementaire Bancaire, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Il doit être au moins égal à 100% pour respecter les normes du Comité Réglementaire Bancaire. La Caisse Régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale, de 235% au 30 juin 2009.

#### **❑ Le Return on Equity ROE**

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 3,73% au 30 juin 2009, soit 7,46% en base annualisée.

#### **❑ Le Return on Asset ROA**

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,41% en juin 2009 sur base consolidée, soit 0,82% en annualisé.

## 2 - 4 / Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour le second semestre 2009

La Direction Générale de la Caisse régionale a redéfini sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2008 et a mis en œuvre les axes de gestion qu'elle a définis afin de réduire son exposition aux risques de taux et de liquidité.

La sensibilité du PNB de la Caisse régionale à la variation des taux d'intérêt s'en trouve réduite et sa liquidité court terme améliorée.

La Caisse régionale souhaite améliorer son ratio « collecte CAM / créances » par un développement de ses encours de collecte clientèle bilantielle, tout en accompagnant le financement de l'économie régionale.

Elle adaptera sa politique d'émission sur le marché pour répondre aux besoins de l'approche avancée au sein du groupe Crédit Agricole pour le suivi de sa liquidité.

L'exposition au risque de taux sera réexaminée en fonction de l'évolution et des tendances d'activité commerciale.

## VI - 3 / Risques opérationnels et de non-conformité

### VI - 3 - 1 / Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

#### **Calcul des Fonds Propres en méthode AMA :**

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type «lost distribution approach» qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

### ***Plans de continuité d'activité :***

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse Régionale Nord de France a nommé, dès 2004, un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les 4 zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc...).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole.

### ***Assurances et couverture des risques :***

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

## VI - 3 - 2 / Risques de non-conformité

Le **risque de non-conformité** constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne du rapport financier semestriel.

## VII - Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant le premier semestre 2009 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est désormais partagée entre trois fonctions :

- le Responsable de Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un **Comité de Contrôle Interne** se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques, dont les travaux sont régulièrement présentés au Conseil d'administration.

### VII - 1 / Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place, qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les **contrôles permanents de premier degré** réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les **contrôles permanents de deuxième degré** permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité.
- les **contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique**, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la **sécurité informatique** est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du GIE Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel de la conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément aux obligations contractuelles. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctives à mettre en oeuvre.

## VII - 2 / Contrôle de la Conformité

Le **Responsable du Contrôle de la Conformité**, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière et les réglementations en matière de commercialisation des produits.

Au cours du premier semestre 2009, les travaux menés pour permettre à la Caisse régionale de se conformer aux obligations législatives et réglementaires se sont poursuivis.

Ainsi, afin de généraliser sur les marchés de proximité le dispositif permettant de respecter les obligations réglementaires en matière de conseil en investissement, un outil dédié à la vente personnalisée a été intégré sur les postes de travail des conseillers commerciaux. Il est actuellement en cours d'appropriation par le réseau et devra être utilisé pour toute vente de produit financier à compter de début 2010.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse régionale, des contrôles ont été réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, la validation des nouvelles activités et nouveaux produits ainsi que les traitements des dysfonctionnements et des conflits d'intérêts remontés au Responsable du Contrôle de la Conformité ont été poursuivis.

Par ailleurs, afin de renforcer la connaissance de ses clients et la conformité de leur dossier d'entrée en relation, la Caisse régionale a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'actions triennal visant à mettre à jour les données de l'ensemble de ses dossiers clients.

A noter que, conformément aux préconisations du Groupe, de nouvelles requêtes de surveillance des flux en matière de Lutte Anti Blanchiment ont été mises en œuvre, ainsi que les formations et sensibilisations réglementaires au titre de la Conformité et de la Sécurité Financière

Enfin, les rapports annuels relatifs d'une part au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes et d'autre part au respect des dispositions législatives et réglementaires résultant de la transposition de la directive MIF ont été adressés respectivement à la Commission Bancaire et à l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

## VIII – Perspectives 2009

### ***Préparer la sortie de crise pour accompagner l'économie régionale***

La bonne rentabilité opérationnelle de la banque, renforcée par une conjoncture financière favorable, lui permet de faire face à la montée des risques.

### ***De bonnes perspectives financières et commerciales***

Le rétablissement de la hiérarchie taux courts/taux longs observé depuis fin 2008 sur les marchés permet à la Caisse Régionale, et donc à ses clients, d'accéder à de meilleures conditions de financement.

Sur le marché des particuliers, la mise en œuvre des nombreux accords en crédits habitat intervenus au second trimestre, ainsi que le retour des primo-accédants grâce à de nouvelles offres (Eco-PTZ), viendront soutenir l'activité. Par ailleurs, ses différents projets commerciaux (E-relevé, ouverture de 6 nouvelles agences, nouvelle carte cobrandée en septembre), aideront la Caisse régionale à conforter son rôle de premier partenaire financier des habitants du Nord-Pas de Calais.

Ses relais de croissance lui permettront également de profiter de toute amélioration de la situation économique (synergies mises en place dans les filiales immobilières, Crédit Agricole de Belgique, Capital-Investissement).

### ***Un engagement réaffirmé auprès des acteurs du territoire pour préparer la sortie de crise***

En 2009, le Crédit Agricole Nord de France accompagne des projets majeurs pour l'avenir de sa région, en finançant notamment le développement de Grandes Ecoles, de Centres Hospitaliers et de nombreuses Collectivités Locales.



## CADRE GENERAL

### Présentation juridique de l'entité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

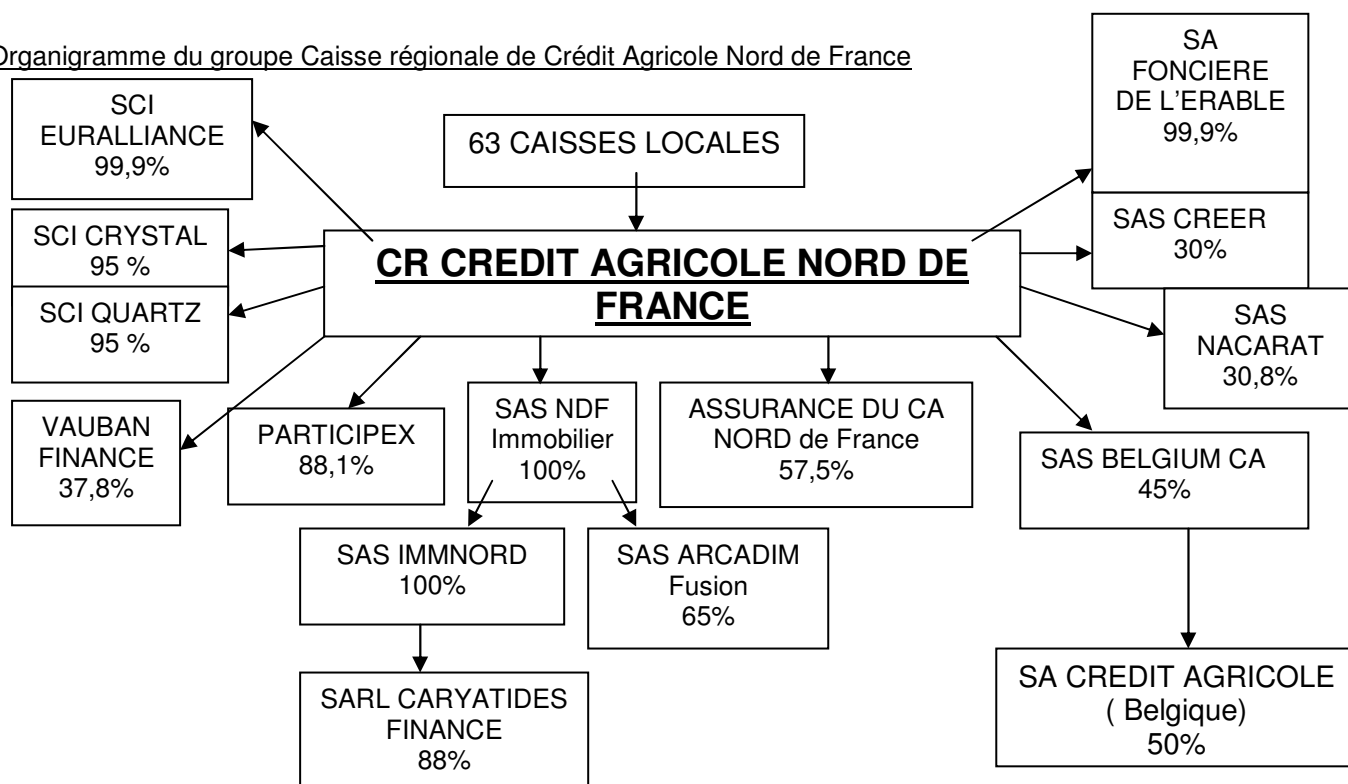
Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse Régionale, les comptes des 63 Caisses locales, ceux de ses principales filiales (SA Crédit Agricole (Belgique), Belgium CA SAS, Assurance du CA Nord de France, Participex, Vauban Finance, SAS Créer, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Imm-nord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable et SAS Nacarat (ex SAS Palm Promotion).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse Régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Organigramme du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



**NB :** Assurance du CA nord de France détient 5% dans chacune des sociétés Crystal et Quartz.

Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans la SA Crédit Agricole de Belgique est de 30%.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Intérêts et produits assimilés	3.1	497 526	1 090 005	527 094
Intérêts et charges assimilées	3.1	- 294 250	- 807 625	- 394 199
Commissions (produits)	3.2	154 096	239 012	120 379
Commissions (charges)	3.2	- 37 968	- 45 584	- 20 841
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	14 726	37 880	103 401
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	18 548	54 432	65 039
Produits des autres activités	3.5	70 449	150 733	95 210
Charges des autres activités	3.5	- 47 919	- 43 341	- 43 508
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>375 208</b>	<b>675 512</b>	<b>452 575</b>
Charges générales d'exploitation	3.6	- 174 763	- 339 761	- 182 959
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	- 11 136	- 24 270	- 10 506
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>189 309</b>	<b>311 481</b>	<b>259 110</b>
Coût du risque	3.8	- 53 876	- 54 617	- 2 391
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>135 433</b>	<b>256 864</b>	<b>256 719</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		- 788	5 598	1 081
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	158	- 4 393	1 447
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.3			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>134 803</b>	<b>258 069</b>	<b>259 247</b>
Impôts sur les bénéfices	3.10	- 37 500	- 72 954	- 77 077
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
<b>RESULTAT NET</b>		<b>97 303</b>	<b>185 115</b>	<b>182 170</b>
Intérêts minoritaires		2 799	6 814	2 810
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>94 504</b>	<b>178 301</b>	<b>179 360</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30.06.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>30.06.2008</b>
Ecart de conversion		230 860	- 656 649	- 377 327
Actifs disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture				
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>230 860</b>	<b>- 656 649</b>	<b>- 377 327</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>3.11</b>	<b>230 860</b>	<b>- 656 649</b>	<b>- 377 327</b>
<hr/>				
Résultat net part du groupe		94 504	178 301	179 360
<hr/>				
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>325 364</b>	<b>-478 348</b>	<b>- 197 967</b>
<hr/>				
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		3 408	6 484	2 687
<hr/>				
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>328 772</b>	<b>-471 864</b>	<b>- 195 280</b>

Les montants sont présentés nets d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie. Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie prévues par la convention de liquidité reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale Nord de France s'est trouvée augmentée de 209 379 K€ et les réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente - net d'impôt- de 209 164 K€ (dont 137 416 K€ lié au changement de méthode de valorisation).

## **BILAN ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2009	31/12/2008
CAISSE, BANQUES CENTRALES		139 560	149 233
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1	157 514	165 039
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		20 236	50 181
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	5.2 – 5.4	1 988 132	1 661 293
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.3 – 5.4	1 146 355	683 892
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	5.3 – 5.4	18 621 120	18 489 971
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		37 438	33 467
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		193 117	151 020
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (1)		31 265	76 171
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		323 836	240 506
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		72 741	74 382
IMMEUBLES DE PLACEMENT	5.7	134 288	134 862
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.8	161 585	162 216
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.8	1 372	1 542
ECARTS D'ACQUISITION	2.3	78 656	78 656
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>23 107 215</b>	<b>22 152 431</b>

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants 42 492 K€ et actifs d'impôts différés pour 33 679 K€.

## **BILAN PASSIF**

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2009	31/12/2008
BANQUES CENTRALES			
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5.1	416 443	414 009
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		73 978	63 517
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5.5	11 513 157	10 884 004
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	5.5	5 047 895	5 680 091
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	5.6	2 155 113	1 737 213
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		33 659	40 716
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (1)		28 526	8 861
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		489 182	384 408
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		84 578	59 660
PROVISIONS	5.9	128 151	125 743
DETTES SUBORDONNEES	5.6	491 973	408 051
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>20 462 655</b>	<b>19 806 273</b>
CAPITAUX PROPRES	5.10		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		2 532 663	2 236 433
CAPITAL ET RESERVES LIEES		577 549	566 931
RESERVES CONSOLIDEES		1 856 968	1 718 419
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		3 642	- 227 218
RESULTAT DE L'EXERCICE		94 504	178 301
INTERETS MINORITAIRES		111 897	109 725
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 644 560</b>	<b>2 346 158</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>23 107 215</b>	<b>22 152 431</b>

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants 1 758 K€ et passifs d'impôts différés pour 7103 K€.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2008</b>	220 802	410 466	-81 528	1 529 232	429 431	213 766	2 722 169	97 809	2 819 978
Augmentation de capital	11 661	6 875					18 536		18 536
Variation des titres auto détenus	-579						- 579		-579
Dividendes versés en 2008						-36 590	-36 590	-2 485	-39 075
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-377 327		-377 327	-123	-377 450
Affectation du résultat 2007				177 176		-177 176			
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2008						179 360	179 360	2 810	182 170
Variation de périmètre				-125			-125	-241	-366
Autres variations				486			486	-2	484
<b>Capitaux propres au 30 juin 2008</b>	231 884	417 341	-81 528	1 706 769	52 104	179 360	2 505 930	97 768	2 603 698
Augmentation de capital	-44						-44		-44
Variation des titres auto détenus	-722						-722		-722
Dividendes reçus des CR et filiales								1 025	1 025
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-279 322		-279 322	-207	-279 529
Variation de périmètre				10 179			10 179	5 608	15 787
Résultat du 2 <sup>ème</sup> semestre 2008						-1 059	-1 059	4 004	2 945
Autres variations				1 471			1 471	1 527	2 998
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	231 118	417 341	-81 528	1 718 419	-227 218	178 301	2 236 433	109 725	2 346 158
Affectation du Résultat 2008				137 822		-137 822			
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2009</b>	231 118	417 341	-81 528	1 856 241	-227 218	40 479	2 236 433	109 725	2 346 158
Augmentation de capital	7 670	4 489					12 159	1 140	13 299
Variation des titres auto détenus			- 1 541	239			-1 302		-1 302
Dividendes versés en 2009						-40 479	-40 479	-2 364	-42 843
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					230 860		230 860	609	231 469
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Variation de périmètre				3			3	- 12	- 9
Résultat au 30/06/2009						94 504	94 504	2 799	97 303
Autres variations				485			485		485
<b>Capitaux propres au 30 juin 2009</b>	238 788	421 830	-83 069	1 856 968	3 642	94 504	2 532 663	111 897	2 644 560

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres auto-contrôle

(2) dont une augmentation de 209 164 K€ des réserves recyclables liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie dans le cadre de la modification des modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie telle que décrite sous le tableau du «résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	1er semestre 2009	1er semestre 2008	2008
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>134 803</b>	<b>259 289</b>	<b>270 007</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 421	12 423	31 686
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			- 1
Dotations nettes aux dépréciations aux provisions	57 012	12 499	67 646
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	789	- 1 081	- 5 598
Résultat net des activités d'investissement	- 70	- 1 297	- 7 268
Résultat net des activités de financement	10 200	7 837	16 450
Autres mouvements	7 895	40 820	24 035
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>89 247</b>	<b>71 201</b>	<b>126 950</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 324 246	- 99 387	598 897
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 819 700	- 392 480	- 870 563
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	329 102	74 219	372 002
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	39 947	- 111 494	- 91 165
Impôts versés	18 412	-31 979	- 80 774
Autres mouvements			
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>892 007</b>	<b>- 561 121</b>	<b>- 71 603</b>
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>1 116 057</b>	<b>- 230 631</b>	<b>325 354</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>- 6 000</b>	<b>- 30 013</b>	<b>- 45 292</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 12 009</b>	<b>- 12 655</b>	<b>- 80 186</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>- 18 009</b>	<b>- 42 668</b>	<b>- 125 478</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires(2)</b>	<b>- 37 330</b>	<b>1 928</b>	<b>2 632</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>	<b>133 820</b>	<b>- 6 605</b>	<b>27 435</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C )</b>	<b>96 490</b>	<b>- 4 677</b>	<b>30 067</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>			
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>1 194 538</b>	<b>- 277 976</b>	<b>229 943</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>- 705 643</b>	<b>- 935 586</b>	<b>- 935 586</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	149 143	115 353	115 353
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-854 786	- 1 050 939	- 1050 939
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>488 895</b>	<b>- 1 213 562</b>	<b>- 705 643</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	139 541	111 734	149 143
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	349 354	- 1 325 296	- 854 786
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>1 194 538</b>	<b>-277 976</b>	<b>229 943</b>

\* y compris trésorerie reclassée en activités destinées à être cédées

\*\* composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 5.3 et des postes « comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 5.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole.

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 6 000 K€, portant notamment sur l'augmentation de capital de la SAS SACAM AVENIR pour 5 741K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment, le paiement :

- des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à ses actionnaires, à hauteur de 41 399K€ pour le premier semestre 2009
- des dividendes reçus par Agricaïsse et Lanbokas pour 2 284K€
- des souscriptions de parts sociales coopérateurs pour 1 594K€

(3) au cours du premier semestre 2009, les émissions nettes de dettes subordonnées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élèvent à 120 000 K€.



# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

## 1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 30 juin 2009.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au 31 décembre 2008, et complétées par les dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de cette information et identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30/06/2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel
- la révision de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir

- les amendements des normes IAS 27 et IFRS 1, issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69-2009), relatifs au coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). Il est à noter que la date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

A l'exception de la révision de la norme IAS 1 et la présentation du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n°254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la 1<sup>ère</sup> fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2009.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux, les dépréciations durables, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## 2. Périmètre de consolidation – parties liées

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 9.

### 2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2009 n'a subi aucune évolution par rapport à l'exercice 2008.

#### **Changement de dénomination sociale :**

La SAS Palm Promotion a fusionné avec ses 2 filiales Bâti Conseil et SEDAF. La nouvelle structure, dont le Groupe Crédit Agricole Nord de France possède 30 %, a pris l'appellation SAS Nacarat.

### 2.2. Principales opérations externes réalisées au cours du semestre

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé diverses avances en compte courant à la SAS Rue la Boétie pour un montant global de 22,3 millions d'euros. Le montant total des avances accordées à la SAS Rue la Boétie au 30 juin 2009 est de 185,27 millions d'euros.

La SAS Rue la Boétie a versé un acompte sur dividende de 21,66 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une nouvelle avance en compte courant à SACAM DEVELOPPEMENT pour un montant de 4,61 millions d'euros.

SACAM DEVELOPPEMENT a versé un acompte sur dividende de 485 milliers d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit à l'augmentation de capital de SAS SACAM AVENIR pour un montant de 5,74 millions d'euros. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient au 30 juin 2009, 6,64% du capital de SACAM AVENIR.

### 2.3. Les écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	30.06.2009
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 422						42 422
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 858						21 858
SA Foncière de l'Erable	6 061						6 061
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 615						- 615
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>78 656</b>						<b>78 656</b>

### 2.4. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 :

- La CRCAM Nord de France a renforcé sa participation dans le capital de la société Participex pour un montant de 9 480 euros, portant sa détention à 88,09 %.

- Les intérêts 2008 de l'avance en compte courant accordée à la SCI QUARTZ EUROPE ont été capitalisés. Le solde de l'avance au 30 juin 2009 est de 21,07 millions d'euros.
- Les intérêts 2008 de l'avance en compte courant accordée à la SCI CRYSTAL EUROPE ont été capitalisés. Le solde de l'avance au 30 juin 2009 est de 26,98 millions d'euros.
- La CRCAM Nord de France a accordé une nouvelle avance en compte courant à la SAS BELGIUM CA pour un montant de 3,40 millions d'euros. Le solde du compte courant au 30 juin 2009 est de 4,23 millions d'euros.
- La société PARTICIPEX a versé un dividende de 1,32 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.
- La SAS BELGIUM CA a versé un acompte sur dividende de 7,16 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.
- La SAS BELGIUM CA a participé à l'augmentation de capital de la SA CREDIT AGRICOLE DE Belgique à hauteur de 7,6 millions d'euros.

### 3. Notes relatives au compte de résultat

#### 3.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30.06.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>30.06.2008</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 216	21 641	11 677
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 944	27 169	12 757
Sur opérations avec la clientèle	406 878	846 298	403 826
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	14 796	29 325	13 857
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 302	10 549	5 018
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	47 390	154 775	80 019
Sur opérations de location-financement		248	-60
Autres intérêts et produits assimilés			
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>497 526</b>	<b>1 090 005</b>	<b>527 094</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 5 139	- 14 737	- 7 277
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 155 127	- 455 232	- 220 106
Sur opérations avec la clientèle	- 44 490	- 103 033	- 47 364
Actifs financiers disponibles à la vente	- 6	- 44	- 3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Sur dettes représentées par un titre	- 30 035	- 82 441	- 40 240
Sur dettes subordonnées	- 10 149	- 16 450	- 7 837
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 48 980	- 134 770	- 71 183
Sur opérations de location-financement	- 324	- 918	- 189
Autres intérêts et charges assimilées			
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 294 250</b>	<b>- 807 625</b>	<b>- 394 199</b>
(1) dont 6 134 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2009 contre 14 123 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 6 553 milliers d'euros au 30 juin 2008 (2) dont 4 533 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 8 652 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 3 461 milliers d'euros au 30 juin 2008			

### 3.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	523	- 246	277
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 510	- 29 511	- 1
Sur opérations avec la clientèle	51 661	- 54	51 607
Sur opérations sur titres			
Sur opérations de change	59		59
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 856	- 1 265	3 591
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	64 375	- 6 878	57 497
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (1)	3 112	- 14	3 098
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>154 096</b>	<b>- 37 968</b>	<b>116 128</b>

(1) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique « commissions sur gestion OPCVM, fiducie et activités analogues », ont été réaffectées à la rubrique « commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à - 796 milliers d'euros au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 082	- 456	626
Sur opérations internes au Crédit Agricole	48 221	- 29 685	18 536
Sur opérations avec la clientèle	89 204		89 204
Sur opérations sur titres			
Sur opérations de change	115		115
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	12 070	- 2 297	9 773
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	64 336	- 11 493	52 843
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	23 984	- 1 653	22 331
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>239 012</b>	<b>- 45 584</b>	<b>193 428</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2008		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	585	- 213	372
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 586	- 13 126	8 460
Sur opérations avec la clientèle	46 420		46 420
Sur opérations sur titres			
Sur opérations de change	60		60
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 770	- 893	5 877
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	32 168	- 5 779	26 389
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	12 790	- 830	11 960
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>120 379</b>	<b>- 20 841</b>	<b>99 538</b>

### 3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Dividendes reçus			
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 2 931	32 006	110 416
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	19 978	38 351	- 12 679
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	822	1 376	636
Résultat de la comptabilité de couverture	- 3 143	- 33 853	5 028
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>14 726</b>	<b>37 880</b>	<b>103 401</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2009		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>12 258</b>	<b>- 12 261</b>	<b>- 3</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 778	- 8 202	- 1 424
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 480	- 4 059	1 421
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>303</b>	<b>- 303</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	303	- 303	0
<b>COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>51 137</b>	<b>- 54 277</b>	<b>- 3 140</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 673	- 10 142	8 531
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	32 464	- 44 135	- 11 671
<b>COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
<b>CESSATION DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE DANS LE CAS D'UNE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>			<b>0</b>
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>63 698</b>	<b>- 66 841</b>	<b>- 3 143</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>54 916</b>	<b>- 55 318</b>	<b>- 402</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	45 050	- 18 502	26 548
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	9 866	- 36 816	- 26 950
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>380</b>	<b>- 404</b>	<b>- 24</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	380	- 404	- 24
<b>COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>119 510</b>	<b>- 152 937</b>	<b>- 33 427</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts		- 75 900	- 75 900
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	119 510	- 77 037	42 473
<b>COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
<b>CESSATION DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE DANS LE CAS D'UNE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>174 806</b>	<b>- 208 659</b>	<b>- 33 853</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2008		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>17 665</b>	<b>- 17 769</b>	<b>- 104</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	7 998	- 12 567	- 4569
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	9 667	- 5 202	4 465
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>81</b>	<b>- 81</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	81	- 81	
<b>COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>48 741</b>	<b>- 43 609</b>	<b>5 132</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	13 930		13 930
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	34 811	- 43 609	- 8 798
<b>COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
<b>CESSATION DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE DANS LE CAS D'UNE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>66 487</b>	<b>- 61 459</b>	<b>5 028</b>



### 3.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Dividendes reçus	26 444	49 358	46 835
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	- 6 498	5 431	17 917
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	- 1 398	- 694	- 50
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		337	337
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>18 548</b>	<b>54 432</b>	<b>65 039</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

### 3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	23	63	30
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance	33 533	20 127	31 579
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	- 24 918	- 2 552	- 23 351
Produits nets des immeubles de placement	- 2 287	- 4 516	- 2 254
Autres produits (charges) nets	16 179	94 270	45 698
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>22 530</b>	<b>107 392</b>	<b>51 702</b>

### 3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Charges de personnel	103 186	198 295	104 265
Impôts et taxes	8 534	12 059	6 848
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	63 043	129 407	71 846
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>174 763</b>	<b>339 761</b>	<b>182 959</b>

#### Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Salaires et traitements	57 292	112 381	57 289
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 606	9 039	4 665
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 996	3 355	1 829
Autres charges sociales	20 215	39 293	19 717
Intéressement et participation	13 410	22 454	15 420
Impôts et taxes sur rémunération	5 667	11 773	5 345
<b>Total charges de personnel</b>	<b>103 186</b>	<b>198 295</b>	<b>104 265</b>

### 3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>			
Dotations aux amortissements	11 136	24 270	10 506
Dotations aux dépréciations			
<b>Total</b>	<b>11 136</b>	<b>24 270</b>	<b>10 506</b>

### 3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>- 88 369</b>	<b>- 140 136</b>	<b>-39 626</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	- 2 626	- 4 462	
Prêts et créances	- 75 665	- 107 450	- 35 079
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 5 914	- 15 291	
Autres actifs	- 199	- 265	- 162
Engagements par signature	- 148	- 6 188	- 3 906
Risques	- 3 817	- 6 480	- 479
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>35 796</b>	<b>87 849</b>	<b>38 108</b>
Actifs financiers disponibles à la vente			
Prêts et créances	32 603	60 610	27 911
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	268	250	127
Engagements par signature	173	21 342	7 576
Risques	2 752	5 647	2 494
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>- 52 573</b>	<b>- 52 287</b>	<b>- 1 518</b>
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement			
Pertes /prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 466	- 3 573	- 1 508
Récupérations sur prêts et créances amorties	537	1 957	977
Décote sur crédits restructurés	- 374	- 714	- 342
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
<b>Coût du risque</b>	<b>- 53 876</b>	<b>- 54 617</b>	<b>- 2 391</b>

### 3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>			
	158	- 4 393	1 447
Plus-values de cession	284	1 652	1 531
Moins-values de cession	- 126	- 6 045	- 84
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>158</b>	<b>- 4 393</b>	<b>1 447</b>

### 3.10. Impôts

#### Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Charge d'impôt courant	- 44 842	- 88 752	- 38 542
Charge d'impôt différé	7 342	15 798	- 38 535
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>- 37 500</b>	<b>- 72 954</b>	<b>- 77 077</b>

#### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30/06/09

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	132 792	34,43%	45 720
Effet des différences permanentes			- 7 354
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 34
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			311
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			312
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 055
Impôt sur intérêts minoritaires			964
Effet des autres éléments			- 1 364
Taux et charge effectif d'impôt		28,24%	37 500

Au 31/12/08

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	245 657	34,43%	84 580
Effet des différences permanentes			- 14 873
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 78
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			603
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 116
Effet de l'imposition à taux réduit			- 6 135
Impôt sur intérêts minoritaires			2 346
Effet des autres éléments			6 627
Taux et charge effectif d'impôt		28,32%	72 954

Au 30/06/08

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	255 356	34,43%	87 919
Effet des différences permanentes			- 13 720
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 53
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			431
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			246
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 381
Impôt sur intérêts minoritaires			967
Effet des autres éléments			2 668
Taux et charge effectif d'impôt		30,18%	77 077

### 3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(En milliers d'euros)	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		- 377 327		- 377 327	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1<sup>er</sup> semestre 2008 – part groupe</b>		- 377 327		- 377 327	
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1<sup>er</sup> semestre 2008 – part minoritaire</b>		- 123		-123	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1<sup>er</sup> semestre 2008 (1)</b>		- 377 450		- 377 450	
Variation de juste valeur		- 656 649		- 656 649	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 – part groupe</b>		- 656 649		- 656 649	
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 – part minoritaire</b>		- 330		- 330	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)</b>		- 656 979		- 656 979	
Variation de juste valeur		230 860		230 860	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1<sup>er</sup> semestre 2009 – part groupe</b>		230 860		230 860	
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1<sup>er</sup> semestre 2009 – part minoritaire</b>		609		609	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1<sup>er</sup> semestre 2009 (1)</b>		231 469		231 469	

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
Montant brut	234 124	- 690 974	- 408 404
Impôt	- 2 655	33 995	30 954
Total net	231 469	- 656 979	- 377 450

#### 4. Informations sectorielles

##### Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008	30.06.2008
	Banque de proximité	Banque de proximité	Banque de proximité
<b>Produit net bancaire</b>	<b>375 208</b>	<b>675 512</b>	<b>452 575</b>
Charges de fonctionnement	- 185 899	- 364 031	- 193 465
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>189 309</b>	<b>311 481</b>	<b>259 110</b>
Coût du risque	- 53 876	- 54 617	- 2 391
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>135 433</b>	<b>256 864</b>	<b>256 719</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	- 788	5 598	1 081
Gains ou pertes nets sur autres actifs	158	- 4 393	1 447
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>134 803</b>	<b>258 069</b>	<b>259 247</b>
Impôts sur les bénéficiaires	- 37 500	- 72 954	- 77 077
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			
<b>Résultat net</b>	<b>97 303</b>	<b>185 115</b>	<b>182 170</b>
Intérêts minoritaires	2 799	6 814	2 810
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>94 504</b>	<b>178 301</b>	<b>179 360</b>

Au 30 juin 2009, la part des activités assurances dans le résultat représente 1 432 milliers d'euros.

#### 5. Notes relatives au bilan

##### 5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

##### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	78 370	95 026
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	79 144	70 013
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>157 514</b>	<b>165 039</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

##### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	<b>476</b>	<b>407</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	476	407
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	<b>77 894</b>	<b>94 619</b>
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>78 370</b>	<b>95 026</b>

### Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à la juste valeur par résultat sur option	79 144	70 013
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	29 775	28 519
- Actions et autres titres à revenu variable	49 369	41 494
Créances rattachées		
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>79 144</b>	<b>70 013</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	100 792	101 346
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	315 651	312 663
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>416 443</b>	<b>414 009</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Dettes représentées par un titre		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	100 792	101 346
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>100 792</b>	<b>101 346</b>

### Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009		31.12.2008	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés	315 651	34 349	312 663	17 337
Autres passifs financiers				
<b>Total</b>	<b>315 651</b>	<b>34 349</b>	<b>312 663</b>	<b>17 337</b>

## 5.2. Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30.06.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	274 350	6 300	219	210 716	6 206	701
Obligations et autres titres à revenu fixe	848 601	30 437	83 617	800 281	23 609	112 069
Actions et autres titres à revenu variable	71 270	6 850	632	71 971	8 341	1 474
Titres de participation non consolidés	782 261	40 894	8 587	568 589	28 376	206 132
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	11 650			9 736		
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 988 132</b>	<b>84 481</b>	<b>93 055</b>	<b>1 661 293</b>	<b>66 532</b>	<b>320 376</b>
<b>Impôts différés</b>		<b>- 15 093</b>	<b>- 28 288</b>		<b>- 13 082</b>	<b>- 38 522</b>
<b>Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>69 388</b>	<b>64 767</b>		<b>53 450</b>	<b>281 854</b>

## 5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	302 481	227 937
dont comptes ordinaires débiteurs sains	21 186	63 471
dont comptes et prêts au jour le jour sains	281 295	164 466
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 038	2 038
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>304 519</b>	<b>229 975</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>1 805</b>	<b>2 223</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>306 324</b>	<b>232 198</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	339 101	14 825
Comptes et avances à terme	481 747	424 029
Prêts subordonnés		
<b>Total</b>	<b>820 848</b>	<b>438 854</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>19 183</b>	<b>12 840</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>840 031</b>	<b>451 694</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 146 355</b>	<b>683 892</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	26 596	32 233
Autres concours à la clientèle	18 110 525	18 116 171
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	61 400	61 400
Titres non cotés sur un marché actif	4 719	4 589
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	284 009	239 506
Comptes ordinaires débiteurs	242 001	101 479
<b>Total</b>	<b>18 729 250</b>	<b>18 555 378</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>160 224</b>	<b>168 012</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>- 306 546</b>	<b>- 271 253</b>
<b>Valeur</b>	<b>18 582 928</b>	<b>18 452 137</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	39 597	38 860
<b>Total</b>	<b>39 597</b>	<b>38 860</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>- 1 407</b>	<b>- 1 028</b>
<b>Valeur</b>	<b>38 192</b>	<b>37 834</b>
<b>Valeur nette au bilan (1)</b>	<b>18 621 120</b>	<b>18 489 971</b>

(1) dont 823 995 K€ apportés en garantie à Crédit Agricole S.A dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société Française de l'Economie Française (SFEF). Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

## Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	30.06.2009					Total
	Encours sains*	Encours dépréciés non compromis	Dépréciations / encours non compromis	Encours dépréciés compromis	dépréciations / encours compromis	
Administrations centrales	214					214
Institutions non établissements de crédit	1 719 778	1 203	- 197			1 720 784
Etablissements de crédit	304 518					304 518
Grandes Entreprises	4 956 166	62 596	- 18 908	43 301	- 27 324	5 015 831
Clientèle de détail	11 698 897	162 400	- 74 193	124 291	- 71 974	11 839 421
<b>Total *</b>	<b>18 679 573</b>	<b>226 199</b>	<b>- 93 298</b>	<b>167 592</b>	<b>- 99 298</b>	<b>18 880 768</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						<b>106 623</b>
<b>Provisions collectives</b>						<b>- 59 947</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>18 927 444</b>

\* dont encours clientèle sains restructurés pour 18 771 milliers d'euros



(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours sains *	Encours dépréciés non compromis	Dépréciations / encours non compromis	Encours dépréciés compromis	dépréciations / encours compromis	Total
Administrations centrales	226	54				280
Institutions non établissements de crédit	1 620 043	1 138	- 12			1 621 169
Etablissements de crédit	229 975					229 975
Grandes Entreprises	5 030 172	38 902	- 15 288	38 784	- 29 860	5 062 710
Clientèle de détail	11 629 309	121 108	- 54 781	114 501	- 63 470	11 746 667
<b>Total *</b>	<b>18 509 725</b>	<b>161 202</b>	<b>- 70 081</b>	<b>153 285</b>	<b>- 93 330</b>	<b>18 660 801</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>						114 310
<b>Provisions collectives</b>						- 52 942
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>18 722 169</b>

\* dont encours clientèle sains restructurés pour 19 745 milliers d'euros

#### 5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2009
<b>Créances sur établissements de crédit</b>							
<b>Créances clientèle</b>	271 253		81 301	- 44 512		- 1 496	306 546
<i>Dont provisions collectives</i>	52 942		7 960	- 955			59 947
<b>Opérations de location financement</b>	1 027		324			56	1 407
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	15 291		5 914				21 205
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	8 889		4 023				12 912
<b>Autres actifs financiers</b>	1 245		199	- 268		31	1 207
<b>Total des dépréciations d'actifs financiers</b>	<b>297 705</b>		<b>91 761</b>	<b>- 44 780</b>		<b>- 1 409</b>	<b>343 277</b>

## 5.5. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	781 569	269 321
dont comptes ordinaires créditeurs	10 341	4 997
dont comptes et emprunts au jour le jour	771 228	264 324
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Sous-total</b>	781 569	269 321
<b>Dettes rattachées</b>	2 061	2 144
<b>Total</b>	<b>783 630</b>	<b>271 465</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	12 993	929 195
Comptes et avances à terme	10 660 467	9 627 719
<b>Sous-total</b>	10 673 460	10 556 914
<b>Dettes rattachées</b>	56 067	55 625
<b>Total</b>	<b>10 729 527</b>	<b>10 612 539</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 513 157</b>	<b>10 884 004</b>

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	2 812 866	3 084 609
Comptes d'épargne à régime spécial	1 264 306	1 085 711
Autres dettes envers la clientèle	929 735	1 476 570
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total</b>	5 006 907	5 646 890
<b>Dettes rattachées</b>	40 988	33 201
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 047 895</b>	<b>5 680 091</b>

## 5.6. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30.06.2009	31.12.2008
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	448 931	426 611
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
. Émis en France	1 674 246	1 292 884
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires	10 500	
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Total</b>	<b>2 133 677</b>	<b>1 719 495</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>21 436</b>	<b>17 718</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 155 113</b>	<b>1 737 213</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	482 420	403 188
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total</b>	<b>482 420</b>	<b>403 188</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>9 553</b>	<b>4 863</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>491 973</b>	<b>408 051</b>

Au cours du premier semestre 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réalisé une émission privée de BMTN d'un montant de 125 000 K€ sur 10 ans.

## 5.7. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30.06.2009
Immeubles de placement							
Valeur brute	155 199		6	- 196		2 590	157 599
Amortissements & dépréciations	- 20 337		- 2 831	47		- 190	- 23 311
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>134 862</b>		<b>-2 825</b>	<b>-149</b>		<b>2 400</b>	<b>134 288</b>

Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## 5.8. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30.06.2009
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	345 433		20 661	- 9 110		- 2 591	354 393
Créances rattachées (1)							
Amortissements & dépréciations (2)	- 183 217		- 9 943	163		189	- 192 808
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>162 216</b>		<b>10 718</b>	<b>-8 947</b>		<b>-2 402</b>	<b>161 585</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	29 440		480	- 248			29 672
Amortissements & dépréciations	- 27 898		-650	248			- 28 300
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 542</b>		<b>-170</b>	<b>0</b>			<b>1 372</b>
(1) loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple (2) y compris amortissements sur immobilisations données en location simple							

## 5.9. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (b)	30.06.2009
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (a)	14 223		237	- 139	- 94	- 24	14 203
Risques d'exécution des engagements par signature (1)	919		148		- 173		894
Risques fiscaux (2)	404						404
Risques sur les produits épargne logement	21 860				- 3 140		18 720
Risque opérationnel (3)	7 982				- 1 024		6 958
Litiges divers	13 730		3 743	- 49	- 1 636		15 788
Impôts différés (GIE Fiscaux)							
Autres risques (4)	66 625		4 939	- 218	- 138	- 24	71 184
<b>Provisions</b>	<b>125 743</b>		<b>9 067</b>	<b>- 406</b>	<b>- 6 205</b>	<b>- 48</b>	<b>128 151</b>
(a) dont 12 880 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 1 323 k€ au titre de la provision pour médailles du travail (b) en général, il s'agit de reclassements							

(1) Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés ou de risques sur autres engagements.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) La provision pour risque opérationnel est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Ces risques significatifs concernent notamment les traitements inhérents aux moyens de paiement.

(4) Chacune des provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.

## Provision épargne logement :

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008
<b>Plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 855	1 687
Ancienneté de plus de 10 ans	718	897
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>2 573</b>	<b>2 584</b>
<b>Total comptes d'épargne logement</b>	<b>434</b>	<b>431</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>3 007</b>	<b>3 015</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2009 et hors prime d'état

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008
<b>Plans d'épargne logement</b>	46 589	42 127
<b>Comptes d'épargne logement</b>	132 000	132 350
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement</b>	<b>178 589</b>	<b>174 477</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2009	31.12.2008
<b>Plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 810	4 980
Ancienneté de plus de 10 ans	5 310	4 500
<b>Total plans d'épargne logement</b>	<b>9 120</b>	<b>9 480</b>
<b>Total comptes d'épargne logement</b>	<b>9 600</b>	<b>12 380</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne logement</b>	<b>18 720</b>	<b>21 860</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

## 5.10. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 30 juin 2009

Au 30 juin 2009, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Titres au 01.01.2009	Titres émis	Titres remboursés	Titres au 30.06.2009	Droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>15 883 673</b>			<b>16 586 140</b>	
Dont part du Public	15 793 290	567 740		16 361 030	
Dont part Crédit Agricole S.A.					
Dont part auto détenue	90 383	134 727		225 110	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>14 300 815</b>			<b>14 300 815</b>	
Dont part du Public					
Dont part Crédit Agricole S.A	14 300 815			14 300 815	
<b>Parts sociales</b>	<b>26 730 915</b>			<b>26 730 915</b>	
Dont 63 Caisses Locales	26 730 450			26 730 450	95,09%
Dont 26 administrateurs de la CR	455			455	4,12%
Dont Crédit Agricole S.A.	10			10	0,79%
<b>Total</b>	<b>56 915 403</b>	<b>702 467</b>		<b>57 617 870</b>	<b>100%</b>

La valeur nominale des titres est de 3.05 euros et le montant du capital est 175 735 milliers d'euros. Ces titres sont entièrement libérés.

### ➤ Résultat par action

Les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2008, l'Assemblée générale de la Caisse Régionale Nord de France a approuvé le versement d'un dividende net par CCI et CCA de 1,25 euros.

(en euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Dividende net par CCI, CCA	1.25	1.15	0.94	0.85	4.00
Dividende global	37 730 610	34 181 219	27 634 459	24 524 531	23 270 148

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

## 6. Engagements de financement et de garantie

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30.06.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>3 767 058</b>	<b>3 708 311</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 050	4 050
. Engagements en faveur de la clientèle	3 763 008	3 704 261
Ouverture de crédits confirmés	3 020 381	2 954 340
- Ouverture de crédits documentaires	11 771	14 188
- Autres ouvertures de crédits confirmés	3 008 610	2 940 152
Autres engagements en faveur de la clientèle	742 627	749 921
<b>Engagements de garantie</b>	<b>631 987</b>	<b>657 453</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
<i>Confirmations d'ouverture de crédits documentaires</i>		
<i>Autres garanties</i>		
. Engagements d'ordre de la clientèle	631 987	657 453
<i>Cautions immobilières</i>	202 831	228 603
<i>Garanties financières</i>	134 472	142 640
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	294 684	286 210

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>407 487</b>	<b>298 036</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	407 487	298 036
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 393 265</b>	<b>3 257 426</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	734 087	703 002
. Engagements reçus de la clientèle	2 659 178	2 554 424
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	340 077	359 274
Autres garanties reçues	2 319 101	2 195 150

## 7. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

### **Reclassements effectués par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

## 8. Événements postérieurs à fin de la période intermédiaire

Aucun évènement postérieur significatif n'est à signaler.

9. Périmètre de consolidation au 30 juin 2009

**La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France**

Adresse		Président
10, avenue Foch	59020 Lille	Paul BERNARD

**Les Caisses Locales :**

Méthode de consolidation : intégration globale

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
AIRE	1/5, Rue d'Arras	62922 AIRE SUR LA LYS	ALLOUCHERY Daniel
ARLEUX	34, rue Fily	59151 ARLEUX	MASCAUX Henri
ARMENTIERES	32, place Saint Vaast	59280 ARMENTIERES	DEMEULENAERE Fernand
ARRAS	19, Grand Place	62000 ARRAS	TRIPLET Hubert
AUBERCHICOURT	7, place Jean Jaurès	59580 ANICHE	VANDEMBUSSCHE Pierre
AUBIGNY	1, Place du Manoir	62690 AUBIGNY EN ARTOIS	LHERBIER Maurice
AUDRUICQ	9, Place Belle Roze	62610 ARDRES	ADAM Michel
AULNOYE	17, rue Jean Jaurès	59620 AULNOYE	DELIVYNE Avit
AVESNES	77, Grand Rue	62810 AVESNES LE COMTE	TRAISEL Alain
AVESNES/HELPE	4, rue Vauban	59440 AVESNES/HELPE	ROSELEUR Jean-Pierre
BAILLEUL	16, rue d'Ypres	59270 BAILLEUL	ASSEMAN Philippe
BAPAUME	16, Route de Douai	62450 BAPAUME	TRUFFAUX Philippe
BAVAY	40, rue Pierre Mathieu	59570 BAVAY	CABARET Michel
BERGUES	26, rue Nationale	59380 BERGUES	BRYGO Bernard
BETHUNE	159, Place du Maréchal Joffre	62401 BETHUNE	DURIEZ Pierre
BONDUES/MARCQ	1906, avenue De Gaulle	59910 BONDUES	PACORY Bernard
BOUCHAIN	222 rue Léon Pierard BP36	59111 BOUCHAIN	MOREAU Domitien
BOULOGNE/MER	83 à 85, Bd Mariette	62 200 BOULOGNE/MER	PARENTY Daniel
BOURBOURG	13, rue Pasteur	59630 BOURBOURG	DAMBRE Jacques
BRUAY	76, Rue Jules Guesde	62700 BRUAY	DOISNE Jean-Marc
BUCQUOY	18, Grand Place	62760 PAS EN ARTOIS	CARON Pierre-Yves
CALAIS	77, Bd Lafayette	62102 CALAIS	CALAIS Patrice
CAMBRAI	27, rue de Nice	59400 CAMBRAI	FONTAINE Henri
CARNIERES	9, rue Karl Marx	59129 AVESNES lez AUBERT	DENEUBOURG Jean-Marie
CASSEL	61, rue Moeneclaeu	59670 CASSEL	FRANCHOIS Emmanuel
CLARY	11, rue Gambetta	59540 CAUDRY	GAVE Philippe
CONDE/ESCAUT	47, rue Gambetta	59163 CONDE/ESCAUT	DUBRULLE José
CYSOING	42, rue Léon Gambetta	59830 CYSOING	POLLET Dominique
DESVRES	10, Rue des Potiers	62240 DESVRES	PENIGUEL Christian
DOUAI	179, rue de Paris	59505 DOUAI	VION Marie-Madeleine
FREVENT	2, place Jean Jaurès	62270 FREVENT	DUCROQUET Thierry
GUINES	29, Rue G Clémenceau	62340 GUINES	CALAIS Thierry
HAUT PAYS	25, Place Jean Jaurès	62380 LUMBRES	ROLIN Stéphane
HAZEBROUCK	5, rue de l'Eglise	59190 HAZEBROUCK	WYCKAERT Jacques



Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
HENIN	16, Rue du 8 mai	62200 CARVIN	WILLEFERT Didier
HESDIN	1, Place d'Armes	62140 HESDIN	THELLIER Louis
LA BASSEE	5, rue du Général Leclercq	59480 LA BASSEE	CAILLET Bernard
LE CATEAU	36/38, rue Jean-Jaurès	59360 LE CATEAU	LESAGE Jean-Luc
LE QUESNOY	8/12, rue Henri Weibel	59530 LE QUESNOY	CAFFIERI Maurice
LENS	27, Rue René Lannoy	62301 LENS	HUCHETTE Monique
LILLE	71 à 73, rue Nationale	59800 LILLE	LEFEBVRE Didier
LILLERS	9, Rue du Commerce	62190 LILLERS	LECLERCQ Alain
MARCHIENNES	41, rue Pasteur	59490 SOMAIN	DERAM Michel
MARCOING	15, rue de la République	59159 MARCOING	COLAR Pierre-Yves
MARQUISE	12, Rue Pasteur	62250 MARQUISE	TETTART Philippe
MAUBEUGE	40, avenue de France	59600 MAUBEUGE	CATON Daniel
MERVILLE	9, Place de la Libération	59660 MERVILLE	CAUDRON Bruno
MONTREUIL	32, Place du Gal de Gaulle	62170 MONTREUIL	ROUSSEL Jean-François
ORCHIES	1, place Léon Gambetta	59310 ORCHIES	DEBAERE André
PERNES	29, Grand Place	62550 PERNES	BLANCKAERT Jean-Pierre
PONT A MARCQ	102, rue nationale	59710 PONT A MARCQ	SPRIET Thérèse
QUESNOY/DEULE	3, rue du Général Leclercq	59890 QUESNOY/DEULE	CATRY Albert
SAINT AMAND LES EAUX	34, rue d'Orchies	59230 ST AMAND les EAUX	PRUVOT Alfred
SAINT POL	4, Place Verdun	62130 SAINT POL	GOSSE DE GORRE Bertrand
SAINT-OMER	26, Place Foch	62502 SAINT-OMER	PRUVOST André
SECLIN	31, place du Gal de Gaulle	59113 SECLIN	COLLETTE Yves
SOLESME	53, rue de la République	59730 SOLESME	POTTIER Jean-Pierre
STEENVOORDE	33, place Norbert Segard	59114 STEENVOORDE	DECLERCK Jean-Claude
TRELON	7/9, rue Saint-Louis	59610 FOURMIES	BERTRAND Gérard
VALENCIENNES	15, avenue d'Amsterdam	59300 VALENCIENNES	HOLLE Philippe
VILLENEUVE D'ASCQ	30, Bd du Comte Montalembert	59650 VILLENEUVE d'ASCQ	BRABANT Hervé
WATTRELOS	40, rue Carnot	59150 WATTRELOS	DUHIN Gérard
WORMHOUT	42, place du Gal de Gaulle	59470 WORMHOUT	BAILLIE Claire

### SAS Belgium CA

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	45,0% en 2009 45,0% en 2008	45,0% en 2009 45,0% en 2008

### SA Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Boulevard Sylvain Dupuis, 251 1070 Bruxelles	22,5% en 2009 22,5% en 2008	30% en 2009 30% en 2008

### SA ASSURANCE DU CA NORD DE FRANCE

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	57,5% en 2009 57,5% en 2008	57,5% en 2009 57,5% en 2008

**SCI Euralliance Europe**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch	59020 Lille	99,9% en 2009 99,9% en 2008	99,9% en 2009 99,9% en 2008

**SCI CRYSTAL Europe**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch	59020 Lille	100% en 2009 100% en 2008	97,9% en 2009 97,9% en 2008

**SCI QUARTZ Europe**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch	59020 Lille	100% en 2009 100% en 2008	97,9% en 2009 97,9% en 2008

**SAS IMM NORD**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot	59000 Lille	100% en 2009 100% en 2008	100% en 2009 100% en 2008

**SAS NORD DE FRANCE IMMOBILIER**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot	59000 Lille	100% en 2009 100% en 2008	100% en 2009 100% en 2008

**SARL CARYATIDES Finance**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot	59000 Lille	88% en 2009 88% en 2008	88% en 2009 88% en 2008

**SAS ARCADIM Fusion**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
128 rue Solferino	59000 Lille	65% en 2009 65% en 2008	65% en 2009 65% en 2008

**SA Foncière de l'Erable**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse		% de contrôle	% d'intérêt
330 avenue de Brigade	59650 Villeneuve d'Ascq	99,9% en 2009 99,9% en 2008	99,9% en 2009 99,9% en 2008

**SA PARTICIPEX**

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Palais de la Bourse – Place du théâtre 59000 Lille	88,1% en 2009 88,1% en 2008	88,1% en 2009 88,1% en 2008

**Vauban Finance**

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
15 avenue Victor Hugo 75116 Paris	37,8% en 2009 37,8% en 2008	37,8% en 2009 37,8% en 2008

**SAS Créer**

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
40 boulevard Saly 59300 Valenciennes	30% en 2009 30% en 2008	30% en 2009 30% en 2008

**SAS NACARAT**

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
323 Avenue du Président Hoover 59000 Lille	30,8% en 2009 30,8% en 2008	30,8% en 2009 30,8% en 2008

**Liste des entités du Groupe Crédit Agricole de Belgique**

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Filiales	Adresse
Fédération des Caisses du Crédit Agricole de Belgique	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC ECUPA	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV LANBOKAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAISSE	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV DIVILAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV RENTALAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INTERLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INVELAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC DIVICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
HYPOLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC RENTACAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SA Crédit Agricole Assurance	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
KEYTRADE BANK	Blvd du Souverain 100 - Bruxelles
EUROPABANK	Burgstraat 170 - Gent
SA REAGRA	Av de la Gare 65 - Luxembourg

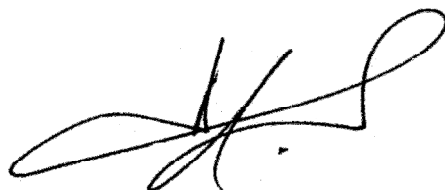
Toutes les entités du groupe clôturent leur exercice au 31 décembre.

## Partie III : DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Je soussigné, Alain DIEVAL, Directeur Général du Crédit Agricole Nord de France, déclare assumer la responsabilité du rapport financier semestriel, et atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes, pour le semestre écoulé, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale de Crédit agricole Nord de France, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Lille,  
le 31 août 2009



Le Directeur Général

Alain DIEVAL

Partie IV : RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR  
L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2009

**Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Nord de France**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur l'information  
financière semestrielle 2009**

Comptes semestriels consolidés résumés

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France  
10, avenue Foch - 59000 Lille  
*Ce rapport contient 40 pages*  
Référence : FN-093-08

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille

Capital social : € 175 734 503,50

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009**

*Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009*

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte de crise économique et financière caractérisé par une très forte volatilité sur les marchés financiers et une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### ***1. Conclusion sur les comptes***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en oeuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire.

## *2. Vérification spécifique*

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nantes, le 26 août 2009

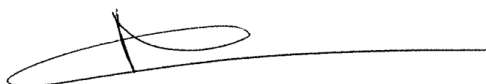
KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Franck Noël  
*Associé*

Courbevoie, le 26 août 2009

Mazars & Guerard



Anne Veaute  
*Associée*